

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence Administration économique et sociale

- Université de Bourgogne - UB

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ de formation : Droit, économie, science politique

Établissement déposant : Université de Bourgogne - UB

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La mention de licence *Administration économique et sociale* (AES) est une formation dispensée par l'UFR de Droit, Sciences Economique et Politique sur deux sites (Dijon et Le Creusot). Plusieurs modalités d'accès à ce diplôme sont proposées : en formation initiale, en formation continue et dans le cadre d'une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Cette licence pluridisciplinaire est construite autour de trois piliers : droit, économie et gestion, sciences humaines et sociales. Sur le site de Dijon deux spécialisations sont proposées à partir de la troisième année de licence (L3) : *Administration et gestion des entreprises-gestion des ressources humaines* (AGE-GRH) et *Administration et gestion territoriale* (AGT). Le site du Creusot propose une seule spécialisation dans le domaine des collectivités territoriales.

Si l'aspect pluridisciplinaire de la formation permet en théorie d'accéder à de nombreux métiers dans les secteurs privé, public et associatif, le principal débouché de la licence AES reste néanmoins la poursuite d'études en master (principalement AES, mais aussi droit, économie ou gestion), répondant ainsi aux exigences des recruteurs en termes de niveau de compétences.

## Synthèse de l'évaluation

La licence AES répond bien à son objectif de formation de futurs cadres pouvant assurer diverses fonctions dans les secteurs privé, public ou associatif. L'obtention du diplôme permet de plein droit la poursuite d'études en master *Administration économique, sociale et culturelle* et éventuellement en master de droit, d'économie ou de gestion.

Cette licence généraliste à très forte pluridisciplinarité (droit, économie, gestion, communication, sociologie, psychologie, langues vivantes, informatique...) devrait permettre d'accéder à de nombreux métiers, tournés essentiellement vers des activités de gestion. Cependant, le niveau Bac+3 se révélant insuffisant au regard des employeurs, la poursuite d'études en master s'avère nécessaire pour répondre aux besoins du marché du travail.

Les différentes possibilités d'accès au diplôme ainsi que les nombreuses passerelles mises en place ouvrent la formation à un large public. La licence AES accueille près de 400 étudiants en première année. Les taux de réussite sont faibles, notamment en L3. Durant la période 2010-2014, le taux de réussite à l'issue de la L1 fluctue entre un quart et un tiers. La L3, avec un effectif d'environ 200 inscrits, connaît un taux de réussite de l'ordre de 70 %.

Les enseignements en présentiel sont dispensés de manière très classique sous forme de cours magistraux et de travaux dirigés.

Malgré une orientation professionnelle nettement affirmée, la formation n'accorde qu'une bien faible place à la professionnalisation. Il n'existe pas de stage obligatoire ni de projet professionnel. Si des intervenants extérieurs viennent dispenser quelques enseignements, il n'y a cependant pas de partenariat avec le monde professionnel.

L'équipe pédagogique est nombreuse et diversifiée, mais ne s'implique que faiblement dans le pilotage de la formation. Le pilotage de la mention est assuré par une professeure agrégée (PRAG) responsable de la L1 et de la L2 et une maître de conférences (MCF) responsable de la L3, ainsi que par le doyen et le vice-doyen chargé de la pédagogie. Cependant, ces deux derniers n'enseignent pas dans la formation. Le suivi des étudiants (acquisitions des compétences, évaluation des enseignements) comme celui des diplômés se trouvent par conséquent insuffisamment pris en charge.

La place de la recherche, exceptée l'appartenance des enseignants-chercheurs à différents laboratoires, n'est pas explicitée dans le dossier.

Si de nombreuses conventions ont été signées avec des universités étrangères, on ne dispose d’aucune information sur l’importance des échanges avec ces universités.

Il est regrettable qu’un certain nombre d’items du dossier aient été insuffisamment, voire pas du tout renseignés.

**Points forts :**

- L’aspect pluridisciplinaire de la formation avec deux spécialités en L3.
- Un site délocalisé au Creusot.
- Une équipe pédagogique nombreuse et diversifiée.

**Points faibles :**

- Le manque d’implication de l’équipe pédagogique dans le pilotage de la formation
- L’absence de conseil de perfectionnement.
- Des taux de réussite faibles.
- Un suivi des diplômés insuffisant.

**Recommandations :**

D’une façon générale, il apparaît que cette licence AES, en place depuis 35 ans, peine à se moderniser et à s’adapter aux contraintes actuelles en matière d’organisation des diplômes. Quelques pistes d’amélioration peuvent être suggérées. Tout d’abord une implication plus forte des enseignants-chercheurs dans le pilotage de la formation permettrait de remédier à certaines insuffisances (suivi des étudiants pendant leurs études mais aussi au sortir de la licence, instauration d’un comité de pilotage et d’un conseil de perfectionnement, mise en place d’un système d’évaluation des enseignements). Par ailleurs, la mise en place d’un module de pré-professionnalisation en L1 et/ou L2 donnerait à la formation une ouverture sur le monde professionnel qui pourrait notamment aider les étudiants à définir leurs choix en L3. Enfin, la pluridisciplinarité un peu trop poussée entraîne un trop grand éclectisme dans les enseignements dispensés. La création de pré-spécialisations ou tout au moins de blocs d’options en L2 serait un moyen d’introduire une spécialisation progressive et ainsi de mieux structurer la formation.

## Analyse

<p>Adéquation du cursus aux objectifs</p>	<p>Cette formation est proposée sur deux sites : Dijon et Le Creusot. Il n’est pas clairement indiqué dans le dossier si les informations fournies concernent l’ensemble des deux sites ou seulement celui de Dijon.</p> <p>Les tableaux des enseignements des trois années de licence correspondent bien aux objectifs du diplôme, avec cependant une faible proportion d’enseignements en économie (deux cours + TD de 32,5 heures en L1 et un cours de 26 heures en L3, soit environ 6 % du volume horaire d’enseignements sur les trois années de licence). L’absence d’enseignement de statistique dans une telle formation est quelque peu surprenante.</p>
<p>Environnement de la formation</p>	<p>Formation généraliste à orientation professionnelle, elle n’a paradoxalement pas de partenariat direct avec le monde professionnel même si des intervenants extérieurs viennent dispenser quelques enseignements.</p> <p>Les enseignants-chercheurs sont rattachés aux quatre laboratoires de l’UFR : le LEDi (laboratoire d’économie de Dijon, UMR, unité mixte de recherche, 6307 CNRS U1200 INSERM), le CREDESPO (Centre de recherche et d’études en droit et science politique), le CREDIMI (Centre de recherche sur les droits des marchés et des investissements internationaux) et enfin le laboratoire G. Chevrier (UMR 5605, spécialisé en histoire du droit).</p>

<p>Equipe pédagogique</p>	<p>L'équipe pédagogique est nombreuse et diversifiée. Pour les trois années de licence, on dénombre trois professeurs (PR) et seize MCF de droit, un PR et trois MCF d'économie, deux MCF et trois PRAG de gestion, un MCF de sociologie, deux MCF appartenant à une autre composante. A cette équipe d'enseignants-chercheurs titulaires viennent s'ajouter des enseignants de langues ainsi que des ATER et doctorants.</p> <p>Huit professionnels interviennent également dans la formation pour assurer quelques enseignements qui ne sont pas spécifiquement professionnels.</p>
---------------------------	---

<p>Effectifs et résultats</p>	<p>La licence d'AES accueille près de 400 étudiants en première année (moyenne sur les cinq dernières années). Le taux de réussite (y compris partielle et ce par rapport aux inscrits) à l'issue de la L1, fluctue entre 26 et 32 % durant la période 2010-2014.</p> <p>L'effectif en L3, d'environ 200 inscrits, a connu une baisse notable durant ces trois dernières années, baisse liée à une diminution importante du nombre d'étudiants venant d'une L2 de l'Université de Bourgogne autre que la L2 AES. Le taux de réussite moyen sur quatre ans en L3 est de l'ordre de 70 %.</p> <p>Les informations concernant l'origine des étudiants (série bac, etc.) sont peu fournies. Il est juste indiqué qu'il y aurait une majorité de bac ES.</p> <p>Les données concernant le devenir des étudiants ayant obtenu la licence AES entre 2010 et 2013 sont également très parcellaires. On peut seulement noter que la majorité des diplômés poursuivent leurs études en master à l'Université de Bourgogne, sans aucune précision sur le type de master.</p>
<p>Place de la recherche</p>	<p>Le dossier mentionne des éléments concernant la licence de droit alors que le dossier est censé présenter la licence AES. Dès lors, cet item n'est pas évaluable.</p>
<p>Place de la professionnalisation</p>	<p>La place occupée par la professionnalisation est faible. On peut noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un TD (travaux dirigés) de 6 heures (assuré par un MCF de droit) permettant aux étudiants de L2 de déterminer leur orientation en L3 (licence AES, licence professionnelle, passerelle) ;</li> <li>- quelques enseignements à finalité professionnelle (techniques de recherche d'emploi par exemple).</li> </ul>
<p>Place des projets et stages</p>	<p>Un stage facultatif de une à trois semaines pendant les vacances universitaires en L1, L2 ou L3 est inscrit dans la maquette. Ce stage donne lieu à un rapport noté mais ne permet pas l'obtention d'ECTS. Ce stage, de très courte durée, apparaît plus comme une découverte du monde professionnel que comme un véritable stage.</p>
<p>Place de l'international</p>	<p>L'UFR a signé des conventions avec de nombreuses universités étrangères (41), mais le dossier ne mentionne pas les bénéficiaires qui en découlent pour la licence AES.</p> <p>Aucune donnée chiffrée concernant l'accueil d'étudiants étrangers via Campus France et Erasmus.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>	<p>Il existe de nombreuses passerelles (dans les deux sens) entre la licence d'AES et d'autres formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- licences généralistes (droit, économie, gestion)</li> <li>- DUT, BTS</li> </ul> <p>La licence d'AES apparaît notamment comme une passerelle privilégiée vers les cursus longs (licence et master) pour les étudiants ayant choisi des filières courtes (BTS, DUT).</p> <p>Après le S1, possibilité pour les étudiants d'AES d'intégrer l'IUT GACO ou un BTS secrétariat trilingue grâce à une rentrée décalée.</p>

	<p>Si les modalités de fonctionnement des différentes passerelles sont présentées de façon détaillée, il n'y a en revanche aucune information concernant l'utilisation effective de ces passerelles ainsi que leur efficacité.</p> <p>Il existe également de multiples dispositifs d'aide à la réussite (informations, tutorat, enseignement de mise à niveau). Là encore le dossier ne fournit aucune indication concernant l'utilisation effective de ces dispositifs et le bilan qui peut en être fait.</p>
Modalités d'enseignement et place du numérique	<p>Les modalités d'enseignement sont classiques. La formation s'effectue en présentiel avec accès à une plate-forme numérique permettant aux enseignants de déposer des documents relatifs aux cours (plans, bibliographies, diaporamas, etc.). La préparation au C2i est proposée en L3.</p> <p>La licence est accessible en formation initiale mais aussi en formation continue et dans le cadre d'une démarche de VAE.</p> <p>Il existe un régime spécial d'enseignement pour les étudiants ayant des contraintes particulières.</p>
Evaluation des étudiants	<p>L'évaluation s'effectue de façon classique par du contrôle continu et des examens terminaux. En raison des effectifs, les examens oraux sont peu fréquents. Les compétences transversales ne sont pas évaluées spécifiquement.</p>
Suivi de l'acquisition des compétences	<p>Aucune information sur ce point n'est fournie par le dossier alors que la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) décrit des compétences spécifiques.</p>
Suivi des diplômés	<p>Les informations fournies sont très succinctes. On ne dispose en effet que de la proportion d'étudiants diplômés poursuivant en master à l'Université de Bourgogne, celle-ci s'élevant à 50 %.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	<p>Il n'existe pas de conseil de perfectionnement.</p> <p>Les évaluations des enseignements sont effectuées par les délégués de promotion ainsi que par les étudiants eux-mêmes. On ne peut que regretter la non-implication des enseignants dans la procédure d'évaluation alors que le dispositif actuel est jugé inefficace.</p>

# Observations de l'établissement

Le Président

à

Monsieur Jean-Marc GEIB  
HCERES  
Directeur du Département des formations  
20 rue Vivienne  
75002 Paris

*Dactylé par Aline FULON  
Chef du service Réglementation et gestion  
de l'offre de formation  
mail : aline.fulon@u-bourgogne.fr*

Dijon, le 5 juillet 2016

Objet : Evaluation HCERES

Monsieur le Directeur,

La direction de l'université de Bourgogne tient à remercier le comité d'experts de l'HCERES pour la pertinence des remarques qui figurent dans les rapports de synthèse des formations de Licence, Licence Professionnelle, Master, Grade de Licence et Grade de Master.

Je vous confirme que les équipes pédagogiques ont été destinataires de ces rapports et ont pu, le cas échéant, formuler des observations.

Celles-ci ont été déposées au fur et à mesure de leur réception sur l'application de gestion électronique de documents (GED) de l'HCERES. Dans les autres cas, je vous informe que l'université de Bourgogne n'a pas d'observation à formuler.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

Alain BONNIN

